

## Grille des tarifs et calendrier de paiement



### Tarifs pour les élèves inscrits aux transports scolaires Aléop à compter de l'année scolaire 2020/2021

Tarif ayants droit (hors RPI)	110 €
Tarif élève en regroupement pédagogique intercommunal (RPI)	55 €
Tarif non ayants droit pour l'utilisation d'un service scolaire	220 €
Gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant (hors post bac) pour les fratries empruntant le réseau Aléop*	
Duplicata simple (hors combiné 44)	10 €
Gilet vert Aléop (payant à partir du 3 <sup>ème</sup> fourni)	12 €
Majoration pour inscription hors délai (uniquement pour les ayants-droit ou les usagers en défaut d'inscription)	20 €
Défaut d'inscription avec falsification du titre de transport	240 €
Tarifs si arrivée en cours d'année (tarif en fonction de la date de la 1 <sup>ère</sup> utilisation des transports scolaires) :	
- Avant le 31/12	10/10 <sup>ème</sup> du tarif
- Du 01/01 au 31/03	6/10 <sup>ème</sup> du tarif
- Après le 01/04	3/10 <sup>ème</sup> du tarif
Tarif journée d'intégration ou laissez-passer	0 €
Elèves en situation de handicap	Selon les tarifs définis par les Conseils départementaux

\*La gratuité s'applique à l'enfant dont le tarif est le moins élevé.

**Remboursement** en cas de changement de situation de l'élève en cours d'année (cf. chapitre 2) :

Seul le renvoi de la carte permet de stopper l'abonnement. Tout trimestre commencé étant dû, le renvoi doit se faire avant le 01/04 de l'année scolaire en cours (cachet de la poste faisant foi) pour bénéficier du ou des trimestres non utilisés.

#### Coût des trimestres :

- du début de l'année scolaire au 31/12 : 4/10<sup>ème</sup> du tarif
- du 01/01 au 31/03 : 3/10<sup>ème</sup> du tarif
- du 01/04 à la fin de l'année scolaire : 3 /10<sup>ème</sup> du tarif

## Révision annuelle des tarifs

Cette grille tarifaire est adossée à l'indice des prix à la consommation sur les transports.

## Dispositif d'accompagnement pour les familles mayennaises

Un dispositif d'accompagnement financier est mis en place dès la rentrée 2019 pour permettre aux familles mayennaises de converger en 4 années vers les nouveaux tarifs régionaux.

### Montant à charge pour les familles mayennaises pour l'année scolaire 2020/2021

Tarif annuel	Pour les élèves mayennais inscrits aux transports Aléop pour l'année scolaire 2020-2021
1 <sup>er</sup> enfant	90 €
2 <sup>ème</sup> enfant	70 €
RPI	55 €
Non ayant droit	220 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	gratuité

### Montant à charge pour les familles mayennaises pour les années scolaires suivantes

Tarif annuel	2021/2022	2022/2023	Années suivantes
1 <sup>er</sup> enfant	100 €	110 €	La grille tarifaire régionale des transports scolaires Aléop s'applique
2 <sup>ème</sup> enfant	90 €	110 €	
Si RPI	55 €	55 €	
Non ayant droit	220 €	220 €	
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	gratuité		